

## **REUNION du 26 mai 2016**

**Convocation** : le 20 mai 2016, le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour le jeudi 26 mai 2016 à 20 heures

### **Ordre du Jour :**

- Site Internet
- Repas des Anciens
- Travaux en cours
- Informations et Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi vingt-six mai, vingt heures, sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Maire de Burdignin

**Etaient présents** : Gilles Sauthier, Jacques Scheuner, Philippe Donche, Pierre Chautemps, Audrey Fighiera, Laurence Frapsauce, Hervé Perillat, Christine Billieux, Damien Sauthier

**Etaient excusés** : Jean-Philippe Thevenod, Carole Venant, Annie Bel, Georges Tritter, Christian Nambride

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

### **■ Site Internet**

La commission Infos/Communication a demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du logo « Burdignin » à mettre sur le site internet ce qui a été fait à la majorité.

### **■ Repas des Anciens**

Il a été décidé d'organiser le repas des Aînés au restaurant « Au petit savoyard » à Très le Mont le dimanche 4 septembre 2016.

### **■ Travaux en cours**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de La Fruitière commenceront fin mai/début juin.

Il est rappelé aussi que le bois coupé à l'Espérance est débarrassé par Monsieur Parthiot en accord avec Monsieur le Maire.

Suite à la visite de l'ONEMA, il est nécessaire de rencontrer à nouveau l'entreprise Crozet-Nurra pour discuter du projet de rénovation des ponts de chez Devy ou de Carraz.

### **■ Informations et questions diverses**

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes autorisées utilisent depuis plusieurs mois des locaux appartenant à la commune et qu'il serait souhaitable de demander une participation financière en dédommagement. Le Conseil Municipal décide de demander une participation financière de 50 euros mensuelle à toutes les personnes qui n'auraient pas débarrassé ces locaux.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Garcia a engagé des travaux qui perturbent le passage du chemin communal et rappelle que dans ce cas une autorisation préalable doit être demandée en mairie. Le Conseil Municipal décide de faire un courrier à Monsieur Garcia pour qu'il régularise la situation.

La séance est levée à 21h30.